**Elements pour rapport d’activité -Associations**

Le rapport d‘activité est indispensable à la bonne marche de l’association, ils permet d'informer et de présenter les orientations à venir et les actions réalisées

Complémentaire du rapport financier présenté par le trésorier, ils constitue un document de référence pour les adhérents et les partenaires extérieurs.

Le rapport d’activités peut être complété par un **rapport moral : une sorte de** bilan « politique » qui exprime les différentes orientations proposées par les dirigeants de la structure et soumises aux adhérents. Ce rapport s’attache plus à la vie de la structure qu’aux activités réalisées.

**Le rapport d’activité**

Activités (année précédente)

Ce rapport synthétique consiste à décrire les projets, les actions menées tout au long de l’année écoulée (y compris celles qui ont dû être abandonnées). Au-delà de la simple description des activités réalisées, il faut aussi analyser leur impact.

Cette évaluation doit être faite aussi bien en termes concrets (financiers, nombre de participants, etc.) que symboliques (articles de journaux, soutiens exprimés).

Une petite présentation synthétique est nécessaire mais ne négligez pas d’autres modes de présentation complémentaires :

* tableaux & graphiques, très utiles pour donner des indications chiffrées et des courbes (augmentation de la fréquentation) ;
* photos, film ou montage audiovisuel
* témoignages, intervention d’un partenaire, d’un bénévole, d’un usager, d’un élu.

Synthétique, il doit aller à l’essentiel et dégager les idées fortes de l’année écoulée.

Projets : année universitaire en cours *(et années futures pour certains projets)*

Présenter les projets pour l’année universitaire en cours, le plus précisément possible : activités, période, échéances, nombre de participants attendus …

​​Il s’agit évidemment d’un descriptif prévisionnel, il vous sera possible de le modifier par la suite.

Nota : si votre rapport d’activité a été présenté lors de votre AG annuelle,, vous pouvez transmettre le PV de votre AG annuelle